

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE MAINE ET LOIRE

MAIRIE DE MIRE



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

### DELIBERATION N°16042021-03

L'an deux mil vingt et un, le seize avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Miré, en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Brigitte OLIGNON.

**Étaient présents :** Madame Brigitte OLIGNON, Madame Liliane LANDEAU, Monsieur Éric GUERIN, Monsieur Alain CLEMENCEAU, Madame Nadia AUBRY, Monsieur Serge BEILLARD, Monsieur Dominique BELLANGER, Monsieur Daniel CLOUET, Monsieur Florent DESETRES, Madame Delphine HALARD, Monsieur Jean HARVEY, Monsieur Éric MENAGÉ, Madame Laure NITZEL, Mme Murielle SIMON.

**Était absente :** Madame Christelle VIGNAIS

CONVOCATION DU 22 MARS 2021  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 14  
NOMBRE DE VOTANTS : 14

**Mme Laure Nitzel a été élue secrétaire de séance.**



### **Délibération n° 03 : RECOURS GEOMETRE - REBORNAGE DE LA PARCELLE C 692**

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire qui explique que le local du foyer des jeunes et des anciens vestiaires de basket se trouve sur la parcelle C 692 appartenant à la commune mais également sur la parcelle C 405 appartenant à un particulier (voir le plan ci-joint).



**CONSIDERANT** qu'il convient de remédier à cette situation en effectuant un nouveau bornage du site.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Céder une partie de la parcelle C 692 aux droits des propriétaires de la parcelle C 405 équivalente à celle utilisée par le local communal.
- Faire appel à un géomètre afin d'effectuer un nouveau bornage de la parcelle C 692

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :**

- **Accepter d'effectuer un nouveau bornage de la parcelle C 692 comme indiqué ci-dessus**
- **Faire intervenir un géomètre pour la procédure de bornage comprenant le levé préalable, l'interprétation, la rencontre avec les parties, le bornage sur le site, les divisions cadastrales, le plan de bornage pour chaque partie.**
- **D'autoriser la Maire à signer tous documents y afférents.**

Pour extrait conforme au registre,  
Fait et délibéré en séance le 16/04/2021,  
A Miré

La Maire,  
Brigitte OLIGNON

